



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

**Évaluation du *cluster* « Sciences agronomiques (hors bio-ingénieurs) »
2015-2016**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Haute École Lucia de Brouckère

Bachelier en Architecture des jardins et du paysage

Bachelier en Gestion de l'environnement urbain

Comité des experts :

M. Grégory DECHAMP-GUILLAUME, président

Mme Orane BIENFAIT, M. Luc BOUSQUET, M. Philippe MARTIN, M. Patrick MILOT,

M. Lionel MUYTJENS, experts.

30 juin 2016

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation du *cluster*¹ « Sciences agronomiques ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné², mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 28 et 29 janvier 2016 à la Haute École Lucia de Brouckère pour évaluer les programmes suivants :

- le bachelier en Architecture des jardins et du paysage
- le bachelier en Gestion de l'environnement urbain

Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de sa visite d'évaluation, le comité a eu l'occasion de s'entretenir avec 23 membres du personnel, 11 étudiants, 7 diplômés et 5 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour aider l'entité à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du référentiel AEQES³ en cinq critères, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

¹ Un *cluster* est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm (consulté le 15 mars 2016).

² Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 15 janvier 2016).

³ AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 mars 2015).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La Haute École Lucia de Brouckère (HELdB) a été créée par décret en 1996 et comprend cinq catégories d'enseignement : agronomique, paramédicale, économique, pédagogique et technique. Les catégories sont réparties sur 2 campus.

La présente évaluation concerne la catégorie agronomique pour le bachelier Architecture des jardins et du paysage (AJP) et le bachelier Gestion de l'environnement urbain (GEU). Ces deux sections se tiennent sur le campus d'Anderlecht (CERIA), avenue Émile Gryzon à Bruxelles.

La formation de bachelier en Gestion de l'environnement urbain est unique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'y a que deux établissements qui proposent actuellement le bachelier Architecture des jardins et du paysage. D'après les données disponibles, les effectifs étudiants de la catégorie agronomique de la HELdB après un infléchissement suivent actuellement une évolution lente mais régulière.

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes d'études

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

[Politique de gouvernance de l'établissement]

- 1 Les changements répétés aux différents niveaux de direction au sein de l'établissement (HE et catégories) ont été préjudiciables à la bonne marche de l'établissement et de ses composantes. Lors de la visite du comité d'évaluation, une même personne faisait à titre transitoire fonction de directeur-président de l'établissement et de directeur de la catégorie agronomique. Les nominations respectives à ces deux fonctions de gouvernance sont en cours. Le comité a noté que l'ensemble des personnels rencontrés lors de cet audit est parfaitement conscient de la situation et manifeste clairement une volonté de voir la situation s'améliorer. La démarche qualité souffre très largement des soucis de gouvernance subis par l'établissement.

[Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]

- 2 Le coordinateur qualité de l'établissement organise les évaluations pour chacune des catégories de l'établissement. Il n'y a pas de coordonnateurs qualité désignés au niveau des catégories ou des différents programmes de la HELdB. Dans le cadre de la mise en place du décret Paysage⁴, un gros travail a été réalisé par la communauté enseignante mais au final tout ceci s'est fait dans un cadre ne permettant pas la démarche qualité nécessaire qui doit y être associée.

[Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]

- 3 La catégorie dispose d'une équipe enseignante motivée. Cependant, la participation des enseignants à l'élaboration et à la révision périodique des programmes de formation est insuffisamment accompagnée par l'établissement et par la catégorie. Il s'en suit un désengagement de certains d'entre eux et au final une réflexion qui, bien que pertinente, est insuffisamment partagée.
- 4 Les étudiants montrent de l'enthousiasme et un attachement à la catégorie, cependant, ils sont assez peu associés à la démarche visant à élaborer et réviser les programmes de formation. Au-delà d'une participation effective aux travaux de réflexion sur ce thème, une évaluation systématique des enseignements par les étudiants permettrait de les mettre plus en position de partie prenante de la formation.
- 5 Les représentants du monde professionnel ne sont pas directement impliqués dans le pilotage de l'offre de formation de la catégorie agronomique. Des informations utiles sont recueillies auprès d'eux par les enseignants lors d'activités d'apprentissage (cours d'atelier, stages, visites, TFE) mais cela reste trop informel.

[Information et communication interne]

- 6 La communication interne, quelles que soient les parties prenantes concernées, est considérée comme déficiente. Ce constat est partagé par tous : étudiants, enseignants, personnels administratifs et direction.

⁴ Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

L'information nécessaire au bon déroulement de la vie de l'établissement et de la catégorie agronomique est assez fréquemment incomplète voire absente. Dans la pratique, la taille réduite des promotions de la catégorie agronomique facilite les échanges entre étudiants et personnels mais cela se fait sans la formalisation nécessaire à la démarche qualité.

RECOMMANDATIONS

- 1 Les nouvelles équipes de direction devraient mettre en place une gouvernance claire ce qui sera favorable au fonctionnement normal de l'institution, de la prise de décision à la diffusion des informations correspondantes.
- 2 La mise en œuvre d'une politique qualité au sein de l'établissement est à construire et à diffuser largement au sein de ses composantes. La démarche qualité doit impliquer de manière continue l'ensemble des parties prenantes des formations délivrées avec une reconnaissance institutionnelle de l'investissement humain nécessaire.
- 3 Le comité invite l'établissement et la catégorie agronomique à accompagner la démarche réflexive des équipes pédagogiques grâce notamment à une acculturation collective largement partagée et une meilleure reconnaissance de l'investissement des enseignants dans la démarche qualité. Dans ce cadre, le comité recommande par ailleurs de préciser les rôles et responsabilités du coordinateur qualité de manière à ce qu'il joue un rôle davantage proactif et puisse mettre en place des solutions pour simplifier le travail d'analyse qualité de la part des enseignants.
- 4 Le comité recommande la mise en œuvre de mesures visant à encourager la participation des étudiants aux réflexions sur l'offre de formation. Une évaluation régulière par les étudiants des activités d'enseignement, outre son caractère légal, permettra d'envisager des évolutions des pratiques pédagogiques sur des bases formelles et argumentées. Un comité paritaire enseignants-étudiants se réunissant de manière régulière (2-3 fois par année) pourrait être mis en place au sein de la catégorie.
- 5 Une participation plus régulière de représentants du monde professionnel aux réunions ayant pour objet l'élaboration, le pilotage et la révision de l'offre de formation permettrait de consolider la démarche qualité afférente.
- 6 L'information et la communication interne doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Le comité suggère que l'établissement fasse de ce sujet un axe prioritaire de son plan d'action. La plateforme numérique eCampus pourra dans ce cadre être un outil important au service de tous mais il devra certainement être associé à une politique d'affichage des informations importantes en lieu et heure pour les différentes parties prenantes de l'établissement. Dans ce cadre, le comité suggère que les informations pédagogiques en lien avec les contenus de cours passent par eCampus. Dans tous les cas, le comité recommande dans ce cadre d'assigner des canaux de communications précis (eCampus, newsletters, site web, courriels, etc.) à des catégories de messages spécifiques.

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme d'études

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

[Appréciation de la pertinence du programme]

- 1 La formation est appréciée par les professionnels, tant pour le bachelier en Architecture des Jardins et du paysage (AJP) que pour le bachelier en Gestion de l'Environnement Urbain (GEU). De nombreux étudiants ont été embauchés à la suite d'un stage que ce soit dans des entreprises ou dans des organismes publics. La polyvalence, la motivation et la curiosité des étudiants sont appréciées par les employeurs rencontrés qui jugent que les compétences des étudiants et des jeunes diplômés sont globalement en adéquation avec leurs attentes.

La poursuite d'études en master, souhaitée et réalisée par un certain nombre d'étudiants ne semble pas poser de problèmes particuliers. Les étudiants se sentent bien préparés pour cette poursuite d'études et ceci est avéré par le témoignage d'anciens étudiants de la catégorie actuellement en master.

Malgré l'absence de statistiques fines concernant l'insertion professionnelle des diplômés, et en dépit des efforts fournis par la Haute École pour proposer un enseignement pertinent à cet effet, le comité a noté qu'un nombre conséquent d'étudiants de la section AJP semble se diriger vers un statut d'indépendant et ne paraît pas suffisamment préparé à cette particularité.

- 2 L'absence de réseau d'anciens au niveau de la catégorie ne favorise pas le nécessaire suivi des diplômés.
- 3 Il ressort des témoignages recueillis lors des entretiens que les demandes du monde professionnel sont prises en compte par la catégorie. Le comité relève cependant que les échanges entre les maîtres de stage et les équipes pédagogiques se font de manière informelle ce qui peut être un frein à la prise en compte effective de toutes les remarques.
- 4 Malgré la bonne insertion professionnelle, le comité a noté que l'absence de cours de langues étrangères est signalée comme une faiblesse de la formation tant par les étudiants que par les employeurs.
- 5 La dimension internationale de la formation, malgré le soutien des enseignants, ne semble que peu prise en compte au sein de la catégorie agronomique. Il ne semble pas aisé pour un étudiant de partir faire un stage ou suivre des cours à l'étranger, que ce soit dans un pays francophone ou anglophone. Dans le cas de GEU, une contrainte horaire de présence empêche les étudiants de partir en stage à l'étranger en Bloc 3.
- 6 La rétroaction donnée par les étudiants lors de l'évaluation des enseignements est essentielle pour la réalisation d'une culture d'amélioration continue de programmes. Comme cela a déjà été mentionné par avant, l'établissement n'a pas mis en place l'évaluation des enseignements par les étudiants alors qu'il s'agit d'une obligation légale. Lorsqu'une évaluation des enseignements est pratiquée au niveau de la catégorie, elle repose sur une volonté individuelle de l'enseignant et est non formalisée.

[Information et communication externe]

- 7 L'établissement dispose d'un site internet pour sa communication externe. La catégorie agronomique peut également appuyer sa communication externe sur le site internet Futuragro⁵. Pourtant, malgré sa bonne réputation auprès des employeurs de son réseau, la section GEU souffre particulièrement d'un manque de visibilité. Ceci est d'autant plus regrettable de cette section est unique en FWB.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité suggère de réfléchir aux activités d'apprentissage en gestion afin de mieux répondre aux besoins d'insertion professionnelle des étudiants en AJP notamment dans le cadre d'un besoin de création d'entreprise.
- 2 Le comité recommande que la catégorie fasse le nécessaire pour permettre l'émergence d'un réseau d'anciens diplômés (alumni).
- 3 Des enquêtes approfondies et des rencontres spécifiques à destination des entreprises et organismes impliqués dans les stages, les TFE et l'emploi constitueraient un atout non négligeable pour appréhender au mieux l'adéquation entre l'offre de formation de la catégorie et le monde socio-économique.
- 4 La mise en place d'une offre de formation incluant des acquis d'apprentissage terminaux (AAT) en anglais et en néerlandais est souhaitable afin d'optimiser l'employabilité des diplômés qui seraient ainsi aptes à lire des publications techniques et scientifiques en anglais et à être recrutés dans des entreprises et organismes ayant des parties prenantes néerlandophones. Cette formation aux langues pourrait passer dans le cadre de l'offre de cours actuelle via des stratégies pédagogiques ciblées (lexique de termes techniques français-anglais-néerlandais, travaux de recherche avec références en français et un minimum dans les autres langues, présentation des outils en ligne de « traduction », pour certains travaux de recherche des étudiants, etc), tout autant que par une stratégie de rajout d'enseignements spécifiques de langues.
- 5 Il semble souhaitable au comité de faciliter les possibilités de mobilité internationale, notamment en ce qui concerne les stages pour la section GEU par exemple en réaménageant certains horaires de cours.
- 6 Le comité recommande les évaluations des activités de formation fassent l'objet d'un retour systématique auprès des étudiants.
- 7 Le comité invite la catégorie à mener une réflexion sur sa communication externe au regard de ses objectifs de recrutement. De nombreuses actions peuvent ainsi être envisagées : diffusion d'actualités, création d'un réseau d'anciens étudiants (alumni), portes ouvertes spécifiques, ...

⁵ Projet regroupant 5 hautes écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles, voir <http://www.futuragro.be/>

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme d'études

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

[Acquis d'apprentissage du programme]

- 1 Dans le cadre de la réforme liée au décret Paysage, les équipes pédagogiques de la catégorie agronomique ont entrepris une révision de l'organisation de son offre de formation. Le travail concernant la cohérence des nécessaires réarrangements n'est pas encore abouti.
- 2 Le comité n'a pas pu constater que les acquis d'apprentissage du programme étaient formulés de manière consensuelle. Pour ce qui est des acquis d'apprentissage visés (AAV), leur communication aux étudiants semble être inégale d'une formation à l'autre.

[Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]

- 3 Le comité a pu constater que l'équipe enseignante a amorcé une réflexion en termes de transversalité entre les différents cours. Cela s'applique particulièrement aux stages pour lesquels une réflexion sur l'atteinte des acquis d'apprentissage a été menée par les différents enseignants en charge de l'encadrement des stages, mais également pour les TFE et projets.
- 4 Selon la formation considérée, une certaine confusion règne entre les étudiants et les enseignants concernant le lien qui peut être fait ou non entre TFE et stage, notamment car les explications sont données lors de séances libres d'information, donc non obligatoires. Le comité relève aussi que les consignes de rédactions du TFE ne sont pas correctement acquises.

[Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 5 La notion d'acquis d'apprentissages terminaux semblant intégrée inégalement par l'équipe enseignante, il semble prématuré au comité de se positionner quand au temps prévu pour l'atteinte de ceux-ci en fin de formation.

La répartition des activités d'apprentissage semble fort inégale et est ressentie comme une réelle difficulté tant par les enseignants que par les étudiants (importante charge de travail ponctuelle pour les étudiants, concentration des cours sur quelques mois pour les enseignants).

Il a été constaté que des changements d'horaires associés parfois à des problèmes de ponctualités des enseignants peuvent être source de difficultés pour les étudiants. La communication interne largement améliorable (*cf. supra*) amplifie ce phénomène.

Par ailleurs, le fait de garder un jour de présence à l'école durant la période de stage pour la section GEU pose question au comité en termes d'avantages et d'inconvénients.

[Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 6 Le comité, lors de sa visite, n'a pas pu avoir une vision consolidée de l'usage fait par les enseignants des fiches UE. En effet, ces fiches ne sont pas toujours disponibles sur la plateforme numérique eCampus. Les

étudiants n'ont par ailleurs pas l'habitude de les consulter de manière systématique lorsqu'ils cherchent une information concernant les modalités d'évaluation des activités de formation.

Les consignes d'évaluation des activités d'apprentissage ne sont pas toujours communiquées à l'avance et les étudiants ne bénéficient pas systématiquement d'une rétroaction sur les évaluations. Par ailleurs, toutes les activités ne sont pas évaluées selon une grille d'évaluation définie et celle-ci ne fait pas systématiquement l'objet d'une réflexion concertée de l'équipe enseignante.

L'équipe enseignante a une longue expérience et reste en réflexion concernant l'organisation d'activités intégrées telles que les stages TFE et projets. Ces activités peuvent être considérées comme modèle pour l'évaluation des atteintes des AAT.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité suggère de poursuivre le travail engagé concernant la révision du programme en veillant à la complémentarité des activités de formation et à leur progression vers les AAV tout au long des 3 Blocs. L'identification d'un enseignant responsable de la coordination de cette réflexion serait un avantage et certainement un gage d'efficacité.
- 2 Le comité recommande que l'équipe pédagogique poursuive le travail de formulation des AAV et de communiquer systématiquement les AAV aux étudiants. Les AAV doivent faire l'objet d'une réflexion de l'équipe enseignante, largement élargie aux parties prenantes. Dans ce cadre, l'établissement d'un référentiel curriculaire mettant en relation les AAV et les cours constituerait un avantage certain pour mener à bien toute la réflexion.
- 3 Le comité recommande de clarifier les liens souhaités entre TFE et stage et les attendus pédagogiques associés. Les AAV correspondant devraient faire ensuite l'objet d'une communication claire auprès des étudiants.
- 4 Le comité suggère de poursuivre la réflexion sur la co-construction de certaines unités d'enseignement avec une évaluation intégrée tenant compte des implications globales sur le programme (implication horaire pour les autres étudiants). A ce titre, le travail engagé sur les liens à établir entre projets, TFE et stages est intéressant et mériterait d'être poursuivi.
- 5 Le comité, qui a pu remarquer que les enseignants ont tenu compte des demandes des étudiants en ce qui concerne l'agencement du programme, certaines activités de formation ayant été déplacées, recommande de poursuivre la concertation en ce sens dans le respect des AAV, en s'assurant toutefois des possibles effets secondaires de ces modifications ponctuelles avant de décider de les mettre en œuvre.
- 6 Le comité recommande de mettre en place des grilles d'évaluation de manière concertée et de les communiquer aux étudiants, idéalement avant l'activité d'évaluation. Ces activités d'évaluation doivent être en lien avec les AAV du programme.

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme d'études

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Equité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

[Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

- 1 L'établissement ne semble pas avoir de politique claire en termes de formation continue du personnel (identification des besoins des personnels et réponses aux attentes). Le comité a notamment pu constater tout au long de sa visite l'existence de besoins d'accompagnement pour élaborer les AAV, AAT, mais aussi en utilisation approfondie de la plateforme numérique.
Le comité a noté la volonté exprimée par la direction de l'établissement d'améliorer les procédures de recrutement du personnel.

[Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

- 2 Un budget spécial est alloué à l'établissement pour l'achat de bien durable. L'équipe enseignante est consultée dans la répartition de cette somme au sein de la HE. Les moyens attribués à la catégorie agronomique vont notamment permettre la remise à niveau nécessaire d'équipements informatiques. Le comité a pu constater l'utilisation de logiciels libres récents qui sont des outils jugés pertinents.
- 3 Les horaires d'ouverture de la bibliothèque tiennent compte des besoins des étudiants. Il existe un catalogue complet et mis à jour reprenant notamment les travaux de fin d'études des anciens étudiants. La bibliothèque est cependant plus nourrie pour la section AJP que pour la section GEU.
- 4 Une plateforme numérique existe mais l'absence de politique claire de communication interne ne permet pas de l'exploiter complètement.

[Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

- 5 Un système de tutorat existe et est connu des étudiants. Il semble essentiellement utilisé par les étudiants de Bloc 1 et Bloc 2.

[Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 6 Le comité constate un manque de recensement de données pouvant servir au pilotage. L'absence quasi totale d'indicateurs et de jalons (placement des diplômés, satisfaction des entreprises, etc.), critères indispensables à la mise en œuvre d'une politique qualité au sein de l'établissement et de ses composantes rend très difficile le pilotage des programmes.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande d'encourager la formation continue du personnel sur base des besoins identifiés et ressenti ainsi que d'en planifier les modalités.
- 2 Le comité recommande la poursuite d'une politique d'investissement nécessaire au renouvellement régulier des équipements pédagogiques en fonction des AAV du programme.

- 3 Le comité juge souhaitable de maintenir les efforts réalisés pour l'accès large aux ressources bibliographiques et les formations nécessaires au bon usage de ces ressources, avec peut-être un rééquilibrage à opérer en faveur des thématiques de GEU.
- 4 Une incitation forte à une utilisation optimale des différentes possibilités qu'offre une plateforme numérique telle que eCampus devrait être une action prioritaire notamment afin de remédier aux importantes difficultés de communication interne. Cette action devrait s'inscrire dans la mise en œuvre d'une politique de communication claire.
- 5 Le comité recommande de mettre en place un système de collecte de données pouvant servir au pilotage stratégique des formations basé sur des indicateurs et des jalons pertinents et reflétant les objectifs de l'établissement de la catégorie agronomique.

Version provisoire

Critère 5

L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme d'études et construit un plan d'action visant son amélioration continue.

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

[Méthodologie de l'autoévaluation]

- 1 La participation des parties prenantes à l'évaluation (enseignants, élèves, coordinateur qualité) semble variable. En particulier, le niveau d'implication des élèves est insuffisant. Le rapport d'auto-évaluation (DAE) qui a servi de base au travail du comité comporte des lacunes au niveau des constats, des analyses et de sa structure. Ceci est entre autres le reflet d'une absence de politique qualité claire et portée par la direction de l'établissement.

[Analyse SWOT]

- 2 L'analyse SWOT proposée dans le DAE est très (trop ?) complète. Elle aurait mérité pour gagner en valeur ajoutée de bénéficier d'un travail collectif de synthèse dans la mesure où on peut relever des contradictions. Le comité note par ailleurs qu'une priorisation des éléments identifiés lors du SWOT aurait été souhaitable.

[Plan d'action et suivi]

- 3 Des actions ont été entreprises ou planifiées suite aux réflexions entourant l'auto-évaluation. Il manque néanmoins des échéanciers identifiés, des indicateurs de progression et une identification des principaux porteurs de dossiers. Il ne semble pas y avoir de mécanismes formels de suivi périodique de la qualité des programmes. De plus, les AAV semblent rarement pris en considération dans les actions envisagées concernant les contenus des programmes.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de mettre en place des processus inclusifs pour toutes les parties prenantes dans la mise en place et le suivi des actions.
- 2 Le comité recommande que le travail nécessaire à l'élaboration du SWOT soit réalisé de manière à aboutir à une analyse partagée et hiérarchisée au sein de la catégorie.
- 3 Le comité recommande de favoriser l'émergence d'une culture d'amélioration continue des programmes par le biais de mécanismes d'échanges et de consultations formalisés. Le comité recommande pour cela de détailler les actions à entreprendre en termes d'échéanciers et de responsables de dossiers. Dans le plan d'action, il sera important de prendre en compte les AAV dans toutes modifications ou actions touchant l'organisation ou les contenus des programmes.

CONCLUSION

La catégorie agronomique propose des formations dont la qualité est reconnue. L'originalité d'une partie de l'offre de formation de la catégorie est un atout pour disposer d'un levier permettant de poursuivre la démarche qualité qui est maintenant engagée. Le comité d'experts encourage vivement la catégorie à se saisir de cette opportunité pour mettre en place tous les dispositifs, notamment de gouvernance, qui seront le gage d'évolutions attendues et qui permettront aux équipes pédagogiques d'exprimer totalement leur motivation et leur souci de réussite des parcours de formation des étudiants.

Version provisoire

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">⇒ Équipe enseignante compétente, motivée et soucieuse de la réussite des étudiants⇒ Bon niveau de satisfaction des employeurs⇒ Bon taux de réussite et d'insertion professionnelle⇒ Petite taille de la section qui permet un bon taux d'encadrement⇒ Locaux globalement adaptés aux besoins	<ul style="list-style-type: none">⇒ Gouvernance manquant de stabilité tant au niveau de la catégorie que de la HELdB⇒ Manque de participation des étudiants aux diverses instances⇒ Communication interne entre les différentes parties prenantes manquant de clarté et de fluidité⇒ Évaluation non systématique des enseignements par les étudiants⇒ Manque de proactivité vis-à-vis des représentants du monde professionnel (y compris les anciens)⇒ Niveau en langues étrangères souvent insuffisant et inadapté à une bonne employabilité dans certains secteurs (anglais et néerlandais)⇒ Manque de prise en compte de la dimension internationale de la formation

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none">⇒ Reconnaissance et valorisation du métier d'architecte des jardins et du paysage⇒ Entrepreneurat pour les jeunes diplômés notamment en AJP	<ul style="list-style-type: none">⇒ Formation GEU manquant d'une identification métier légale claire

Récapitulatif des principales recommandations
<ul style="list-style-type: none">⇒ Mise en place d'une gouvernance claire et stable au niveau de la catégorie⇒ Accompagnement d'une démarche collective de politique qualité passant par une acculturation large des personnels⇒ Instauration d'une pratique régulière de l'évaluation de la formation avec retours auprès des étudiants⇒ Accompagner les besoins de formations des étudiants en langues⇒ Développer l'usage de eCampus en lien avec une politique de communication claire

L'établissement évalué n'a pas, à ce jour, transmis de droit de réponse.

Version provisoire